



Saint-Savin, le 7 septembre 2021

**Mesdames et Messieurs les délégués
de la Commission Syndicale de la Vallée
de Saint-Savin**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convoquer à la séance publique du conseil syndical qui se tiendra :

le jeudi 16 septembre 2021 à 18h30
Mairie de Saint Savin - 2, place Duhourcau – 65400 SAINT SAVIN

Dans l'attente de nous retrouver à cette occasion, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

P. CAPOU

ORDRE DU JOUR

- Point d'actualité sur les divers travaux de 2021 ;
- Espaces Cauterets :
 - o Proposition de prise de gérance de l'hôtellerie du Pont d'Espagne et du refuge du Clot au départ des gérants actuels ;
 - o Autorisation de travaux sur le domaine du Lys ;
- Commune de Cauterets :
 - o Demande d'extension de la durée du bail du Casino sur la durée d'amortissement des travaux de mise en conformité ;
 - o Proposition de prise de gérance du local du commerce de mme Noebes à Cauterets ;
- Baux
 - o Renouvellement du bail de Cyprien Seyres à l'hôtellerie du lac de Gaube ;
 - o Départ de la locataire de l'appartement sud du camp de la russe ;
 - o Reconduction du bail de M. Escos à la galerie des œufs ;
 - o Bail de location-gérance du refuge d'Illhéou ;
- SPL des thermes de Cauterets
 - o Rapport 2020 de l'exploitant ;
 - o Question de la recapitalisation de l'entreprise ;
 - o Travaux à envisager ;

- Restructuration-réhabilitation du refuge Wallon-Marcadau :
 - o Marché mobilier ;
 - o Marché dommages-ouvrages ;
 - o Avenant au marché de l'OPC ;
 - o Projet de bail de location-gérance : constitution d'un groupe de travail ;
- Départ et remplacement de l'assistante administrative de la Commission Syndicale ;
- Décision modificative au budget annexe des thermes de Cauterets ;
- Convention de mise à disposition d'eau thermale au bénéfice de l'entreprise Ballot-Flurin pour l'année 2021 ;
- Election d'un délégué titulaire au conseil d'administration de la SPL des thermes de Cauterets ;

Des questions complémentaires sont susceptibles d'être rajoutées à l'ordre du jour en fonction de l'avancement des dossiers, avec l'accord préalable du conseil en début de séance.